



HELMIBOND 816

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Date de révision : 02/19/2019

Version : 1.1

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : HELMIBOND 816

Utilisation prévue du produit

Utilisation de la substance et/ou du mélange : Aucune utilisation n'est spécifiée.

Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Entreprise

Helmitin Inc.

99 Shorncliffe Rd

Toronto, Ontario, M8Z 5K7

877.823.2624

11110 Airport Road

Olive Branch, MS 38654

Téléphone : 877.823.2624

www.helmitin.com

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC 613-996-6666 / CHEMTREC 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance et/ou du mélange :

Classification (SGH-US)

Non classé

Éléments d'étiquette

Étiquetage SGH-US Aucun étiquetage nécessaire

Autres dangers

Toxicité aiguë inconnue (SGH-US)

49,8 pour cent du mélange est constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nom	Identifiant du produit	% par poids

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers secours

Général : Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes apparaissent consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Rechercher et retirer toutes lentilles de contact. Si une irritation se produit consulter un médecin.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si de la matière a été avalée et que la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire donnée par le personnel médical. Si des symptômes apparaissent consulter un médecin.

HELMIBOND 816

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Symptômes et effets principaux, aigus et différés

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes / symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'attention des médecins : Traitement symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques : Aucun traitement spécifique.

Protection des secouristes : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour lutter contre les incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Dans un incendie ou si chauffé, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater.

Produits de décomposition thermique dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : En cas d'incendie isoler rapidement les lieux en évacuant toute personne des environs immédiats de l'incident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) muni d'un élément facial complet à pression positive.

Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter toute exposition inutile. Ne pas mettre au contact des matières incompatibles (voir la section 10).

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Équiper l'équipe de décontamination avec une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger soi-même et les autres, sécuriser la zone, et demander de l'aide au personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas absorber dans un matériau combustible tel que : la sciure de bois ou de la matière cellulosique.

Méthodes de nettoyage : Effacer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Les déversements doivent être contenus avec des barrières mécaniques. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié pour l'élimination. Communiquer avec les autorités compétentes après un déversement. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

HELMIBOND 816

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et d'autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, boire ou fumer et au moment de quitter le lieu de travail.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Toute utilisation proposée de ce produit dans les processus à température élevée doit être évaluée à fond pour assurer que les conditions d'exploitation sécuritaires soient établies et maintenues.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir/conserver à l'abri des rayons du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation n'est spécifiée.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 mais qui ne figurent pas ici, aucune limite d'exposition professionnelle n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif approprié, y compris : ACGIH (TLV), NIOSH (REL), OSHA (PEL), les gouvernements provinciaux du Canada, ou le gouvernement mexicain.

Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rinces-œil de secours et des douches de sécurité doivent être disponibles au voisinage de tout endroit où il y a une exposition potentielle, mais ne sont pas requis. Produit à manipuler dans des conditions strictement contrôlées. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales / locales soient respectées. Les détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs peuvent être libérés. Prévoir une ventilation par aspiration ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeur ou de brouillard en-dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles applicables.

Équipement de protection individuelle : Vêtements de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants en cas de contact répété ou prolongé.

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures : lunettes de protection chimique ou lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'il y a une irritation des voies respiratoires, porter un appareil de protection respiratoire.

Contrôle de l'exposition environnementale : Empêcher le produit de se disperser dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

État physique	: Liquide
Apparence	: Brun clair
Odeur	: Caractéristique. [Légère]
Seuil olfactif	: Pas disponible
pH	: 2.7

HELMIBOND 816

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Taux d'évaporation	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 210 °F (98,9°C)
Point d'éclair	: Vase clos : >93.333°C (>200°F) [Setaflash.]
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	: Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Pas disponible
Densité relative	: 1.1
Gravité spécifique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage : N-octanol/Eau	: Pas disponible
Viscosité	: Pas disponible
Données sur l'explosion - Sensibilité aux chocs mécaniques	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par un choc mécanique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique
Données sur l'explosion - Sensibilité à la décharge statique	: Ne devrait pas présenter de danger d'explosion causée par une décharge statique
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	: 2.04 g/L

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune donnée de test spécifique relative à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets toxicologiques - Produit

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Orale, Inhalation.
: Voies d'entrée improbables : Cutanée.

Effets potentiels aigus sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets immédiats et différés et effets chroniques d'une exposition à court et long terme

Exposition à court terme

HELMIBOND 816

Fiche de données de sécurité

Conformément au registre fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Effets potentiels immédiats : Pas disponible

Effets potentiels différés : Pas disponible

Exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Pas disponible

Effets potentiels différés : Pas disponible

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Conclusion / Résumé : Pas disponible.

Persistance et dégradabilité Pas disponible

Autres effets néfastes

Autre information : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Recommandations relatives à l'élimination des eaux usées : Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Recommandations relatives au traitement des déchets : Éliminer les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément au DOT Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IMDG Non réglementé pour le transport

Conformément à l'IATA Non réglementé pour le transport

Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementation fédérale des États-Unis

TSCA 8 (a) CDR Exempt / Exemption partielle : Non déterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Réglementation nationale des États-Unis

Réglementations canadiennes

Classification SIMDUT	Non réglementée
-----------------------	-----------------

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DERNIÈRE RÉVISION

Date de révision : 02/19/2019

Autre information : Ce document a été préparé conformément aux exigences FDS de la norme OSHA sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 29 CFR 1910.1200.

SGH Phrases de texte complètes :

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux seules fins des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

North America GHS US 2012 & WHMIS 2015